

- > Philippe Hercouët, Maire de Lamballe-Armor
- > Nathalie Bouzid, Adjointe en charge du sport et référente sur le territoire de La Poterie
- > Jean-Luc Barbo, Vice-président de Lamballe Terre & Mer en charge des transitions écologiques et des enjeux de biodiversité
- > Hervé Guyot, Président de VivArmor Nature

Projet de création de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Landes de La Poterie : Point d'étape

Les Landes de La Poterie

Le secteur des Landes de La Poterie est l'espace de nature le plus remarquable du territoire intérieur de Lamballe Terre & Mer. Il est constitué d'une mosaïque d'habitats naturels et semi-naturels, dont certains, comme les landes humides ou les mares, présentent un intérêt majeur à l'échelle internationale en raison de leur rareté et/ou de leur déclin. Cette situation permet l'établissement de cortèges d'espèces animales et végétales riches et diversifiés. Cette richesse est directement liée au patrimoine culturel et historique du site, tout aussi remarquable. L'extraction d'argile par les potiers et l'activité agricole pastorale ont en effet contribuées à façonner ce paysage. Parmi les plus de 800 espèces actuellement recensées, certaines sont protégées, mais aussi menacées comme par exemple le Triton crêté, le Bruant jaune ou encore l'Utriculaire commune, une petite plante carnivore aquatique.

Dans ce contexte, le site des Landes de La Poterie est géré de longue date par Lamballe Terre & Mer, opérateur Natura 2000. La communauté d'agglomération et ses partenaires ont engagé des actions qui répondent à deux enjeux principaux :

- la gestion des habitats de landes et de mares,
- les suivis scientifiques des espèces végétales et animales d'intérêt patrimonial.

La Ville de Lamballe-Armor est aussi fortement impliquée dans ce secteur en tant que principal propriétaire foncier et par la prise en charge des travaux d'aménagement liés aux usages (ex. : randonnée).

Partenaire historique de la ville et de l'agglomération, VivArmor Nature accompagne ces collectivités sur divers projets de par son expertise naturaliste. Depuis les années 80, l'association œuvre à la mise en valeur et à la préservation des Landes de la Poterie.

Ces dernières années, différentes études et observations ont mis en évidence la fragilité du site, en particulier en termes de fonctionnalités écologiques (altération des habitats naturels, difficultés de déplacement pour les espèces, etc.).

Le projet de Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Début 2021, la Ville de Lamballe-Armor, l'agglomération Lamballe Terre & Mer et l'association VivArmor Nature ont répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Bretagne afin de proposer le secteur des Landes de La Poterie au classement de Réserve Naturelle Régionale (RNR).

Le projet a été sélectionné, permettant un accompagnement technique et financier de la Région afin de mener à bien une phase de préfiguration (définition du périmètre et de la réglementation, mise en place de la gouvernance...) en concertation très étroite avec l'ensemble des acteurs concernés.

> Les avantages à être classé Réserve Naturelle Régionale

Grâce à cette reconnaissance et à l'accompagnement obtenu pour un travail mené en concertation avec les acteurs concernés*, l'aboutissement de ce classement permettrait :

- De préserver et valoriser un cœur de biodiversité sur le territoire intercommunal à l'interface du littoral et de l'intérieur des terres, et de transmettre ce bien commun aux générations futures,
- De développer les connaissances scientifiques liées aux fonctionnalités écologiques du site et à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial majeur,
- De déployer un programme d'actions visant à restaurer ou conserver les habitats et préserver la richesse écologique et géologique du site,
- De renforcer la sensibilisation et l'éducation à la nature auprès des différents publics,
- De valoriser, avec les usagers et habitants, le patrimoine vivant et culturel de Lamballe-Armor et de Lamballe Terre & Mer.

Le projet de Réserve naturelle n'a pas vocation à exclure l'humain du territoire. Il s'agit au contraire de protéger et valoriser collectivement ce territoire, tant pour ses atouts écologiques, qu'historiques et culturels.

* Il est important de rappeler que le choix de retenir ou non une parcelle au titre du classement en Réserve naturelle se fera nécessairement sur la base d'un accord des titulaires de droits réels publics et/ou privés (propriétaires fonciers).

A l'issue de cette phase de préfiguration, le dossier contenant les différentes pièces (dossier scientifique, périmètre proposé, règlement des activités et usages, accords des propriétaires...) sera transmis au Conseil régional qui engagera l'ensemble de la procédure de consultation obligatoire (Consultation publique de 3 mois, avis réglementaire du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), avis du préfet de région et des collectivités locales...) avant classement officiel par délibération du Conseil régional et pour une durée de 10 ans.

> Où en est la démarche ?

• La concertation sur le projet

Le travail concerté est l'une des priorités des porteurs du projet. Le premier Comité de pilotage politique de lancement de la démarche associant tous les partenaires s'est tenu au début de l'été. Le premier comité technique chargé d'organiser la démarche s'est quant à lui réuni le 10 novembre dernier validant la méthode de travail et le calendrier prévisionnel qui s'étend sur plus d'un 1 an.

Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail ont été créés et se réuniront en 2024. Ils porteront sur différentes thématiques : définition des enjeux écologiques et patrimoniaux, proposition d'un périmètre cohérent, identification et prise en compte des activités et usages du site, élaboration du

projet de règlement, établissement des orientations de gestion souhaitables, sensibilisation des publics, surveillance du site....

- **La poursuite des études naturalistes**

La démarche comprend également des études naturalistes complémentaires afin de mieux appréhender les enjeux et de les qualifier (présence d'habitats intéressants, de territoires de reproduction, identification de couloirs de déplacement pour les espèces, etc.). Une phase de repérage sur le terrain débutera fin 2023 et se poursuivra en 2024. Les propriétaires et exploitants s'y opposant peuvent contacter la Direction environnement de Lamballe Terre & Mer (environnement@lamballe-terre-mer.bzh / 02 96 50 54 72)

Direction Environnement
Service Biodiversité et bocage - Sarah Fourest
02 96 50 54 72
environnement@lamballe-terre-mer.bzh

Contacts presse :
Lamballe-Armor et Lamballe Terre & Mer
Direction communication
02 96 50 00 30
communication@lamballe-terre-mer.bzh